Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique **ARRONDISSEMENT** NANTES **CANTON** SAINT-HERBLAIN II	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le jeudi dix-huit juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du onze juin deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :
Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Laure PALISSE, M. Thierry BOUTIN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, Mme Mathilde LALART, M. Alban VARUTTI, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :
M. Lionel AUDION donne procuration à M. Jean-Sébastien GUITTON
Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN donne procuration à Mme Dominique VIGNAUX

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

30. DCM2026S4N30 - Modification des périmètres scolaires pour les écoles publiques orvaltaises : limite de secteur Vieux-Chêne / Bois-Raguenet

Madame FOUILLÉ rapporte :

L'article L.212-7 du Code de l'éducation dispose que « *dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal* ».

Dans ce cadre, la Ville a engagé, entre 2023 et 2025, un important travail de révision de la sectorisation scolaire afin d'anticiper l'ouverture du nouveau groupe scolaire Simone-Veil, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2026.

Cette démarche globale a poursuivi plusieurs objectifs :

- Assurer une **répartition équilibrée des effectifs** entre les écoles, sur la base d'une prospective scolaire actualisée ;
- Renforcer la **proximité** entre les familles et leur établissement de référence, en favorisant les mobilités actives ;
- Contribuer à une **mixité scolaire** à l'échelle communale.

La présente délibération vise à corriger une anomalie de rattachement concernant le secteur Ragon (à l'est de la RN137), actuellement affecté au groupe scolaire Vieux-Chêne, alors que sa localisation et les principes retenus dans la démarche de redécoupage conduisaient à l'intégrer au secteur Bois-Raguenet.

I. MODIFICATION DE LIMITE ENTRE LES SECTEURS VIEUX-CHENE / BOIS-RAGUENET

Lors de la démarche de réflexion, la mise à jour de la carte scolaire a conduit à redéfinir la limite entre les secteurs Vieux-Chêne et Bois-Raguenet, en s'appuyant sur la rue de la Chapelle-sur-Erdre, désormais retenue comme frontière physique claire, lisible et aisément identifiable entre les deux périmètres.

Toutefois, afin d'assurer une cohérence géographique renforcée et de garantir la proximité des élèves avec leur établissement de rattachement, il apparaît nécessaire d'ajuster cette limite pour les voies situées au-delà de la RN137, en bordure de la commune de Treillières.

Ces rues, plus proches du groupe scolaire Bois-Raguenet que du groupe scolaire Vieux-Chêne, nécessitent d'être intégrées au secteur Bois-Raguenet :

- Route du Télégraphe (numéros impairs du 1 au 15) ;
- Impasse de Tourneuve (numéros 1 à 6) ;
- Rue de Tourneuve (numéros 1 à 18).

DECISION

VU l'article L212-7 du Code de l'éducation

Sur proposition de la commission Enfance, jeunesse, culture et sport et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ajustement apporté à la sectorisation entre les groupes scolaires Vieux-Chêne et Bois-Raguenet à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 19 juin 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services **La secrétaire de séance**

MAIRIE D'ORVAULT 44700

François BONNEAU **Moïra ASSES**

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 19 JUIN 2026
Et par publication le : 19 JUIN 2026

ANNEXE 1 – modifications apportées au DETAIL DES PERIMETRES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026

La sectorisation comprend l'ensemble des rues et voies nouvellement créées ou à créer à l'intérieur de chaque périmètre.

Groupe scolaire Bois Raguenet

Libellé de la voie	Adresses concernées si voie pour partie
ALPHONSE DAUDET	
BONNETABLE	
CERVANTES	
DE LA CHEVALERIE	
DE LA CONRAIE	
DE LA CONRAIE	
DE LA FAUCONNERIE	
DE LA FENAISON	
DE LA GRANGE	
DE LA JALIERE	
DE LA MARGELLE	
DE LA POMME DE PIN	
DE LA ROTONDE	
DE LA VIEILLE FORGE	
DE L'ABREUVOIR	
DE L'AIRE AUX GRAINS	
DE L'ALAMBIC	
DE L'ECHEVIN	
DE L'ECUELLE	
DE MAITRE CORNILLE	
DE NANTES	n° impairs du 83 au 87
DE ROSSINANTE	
DES BALADINS	
DES BERGERES	
DES CALECHES	
DES ECUYERS	
DES FARFADETS	
DES HARNAIS	
DES JARRES	
DES LAVANDIERES	
DES LUTHIERS	
DES MENESTRELS	
DES PORTEURS D'EAU	
DES POTIERS	
DES REMOULEURS	
DES SABOTIERS	
DES SONNAILLES	
DES TONNELIERS	
DES TROUBADOURS	
DES VENDANGEURS	
DES VIEUX MOULINS	

DON QUICHOTTE	
DU BOIS RAGUENET	
DU BOURRELIER	
DU CHAI	
DU COUCHANT	
DU FOURNIL	
DU GRENIER A SEL	
DU MARCHE NEUF	
DU PETIT MOULIN	
DU PETIT PRE AUX BOEUFS	
DU PIGEONNIER	
DU PUISATIER	
DU ROUET	
DU SAVETIER	
DU SERRE BOIS	
DU TISSANDIER	
DU VAL DU CENS	
MENDES France	n° impairs du 43 au 51
MOQUE SOURIS	
TOUSSAINT DENIAUD	
Route du Télégraphe	numéros impairs uniquement du 1 au 15
Impasse de Tourneuve	du 1 au 6
Rue de Tourneuve	du 1 au 18

Groupe scolaire du Vieux Chêne

Libellé de la voie	Adresses concernées si voie pour partie
BEAU SOLEIL	
DE BASSE INDRE	
DE BAZOGES	
DE BEAU SOLEIL	
DE CHATILLON	
DE CLOGAND	
DE GAGNE	
DE LA BAROSSIERE	
DE LA BARRE	
DE LA BRIANCELIERE	
DE LA BUSSONNIERE	
DE LA CARRIOLE	
DE LA CHAPELLE DES ANGES	
DE LA CROIX DU LANDREAU	
DE LA CROIX VERTE	
DE LA DILIGENCE	
DE LA FABRIQUE	
DE LA GARNISON	
DE LA GENDRONNIERE	
DE LA GLAIRIE	

DE LA GREE	
DE LA GUICHARDIERE	
DE LA GUIDOIRE	
DE LA GUILLEMOTIERE	
DE LA HAIE	
DE LA LEVEE DES DONS	
DE LA MAGODIERE	
DE LA MAILLARDIERE	
DE LA MALLE POSTE	
DE LA METAIRIE	
DE LA MONTEGUERE	
DE LA NOUETTE	
DE LA PATACHE	
DE LA PATURE	
DE LA RETARDIERE	
DE LA ROUAZIERE	
DE LA ROUSSELIERE	
DE LA SALLE	
DE LA SENSIVE	
DE LA TOUR	
DE LA VIGNE	
DE LA VIGNE DE GAGNE	
DE L'AULNE	
DE L'EGLISE	
DE L'ETANG DE LA BAROSSIERE	
DE L'ETANG DU DOUCET	
DE L'EUROPE	
DE L'HOTEL DE VILLE	
DE LIANCE	
DE L'OMNIBUS	
DE MONCELLIER	
DE MONCELLIER	
DE NANTES	n° impairs du 1 au 35
~~DE TOURNEUVE~~	
~~DE TOURNEUVE~~	
DES BUTTES	
DES BUTTES	
DES CHATAIGNIERS	
DES EPINETTES	
DES HAMEAUX DU MAIL	
DES HAUTS DE LA MONTEGUERE	
DES MARCOTAGES	
DES PERRIERES	
DES POIRIERS	
DONATIEN TENDRON	
D'ORMEDO	
DU BOCAGE	
DU CABRIOLET	
DU CARROSSE	

DU CHAPEAU ROUGE	
DU CHAR A BANCS	
DU CLOS DES ANGES	
DU COMMANDANT XAVIER DICK	
DU DOCTEUR STEPHANE LEDUC	
DU DOUA	
DU DOUCET	
DU FARDIER	
DU FIACRE	
DU GARGOT	
DU GRAND PRE	
DU HAMEAU DU PLESSIS BURON	
DU LANDREAU	
DU LAVOIR	
DU LORET	
DU LORET	
DU MOULIN A VENT	
DU PATUREAU	
DU PETIT AULNAY	
DU PETIT RAFFUNEAU	
DU PETIT VERGER	
DU PLESSIS BURON	
DU PLESSIS BURON	
DU PONT AUX PRETRES	
DU POURPRIS	
DU PRE D'ABAS	
DU PRE SEC	
DU RAFFUNEAU	
DU SIEUR LORIOT	
DU SOUS-BOIS	
~~DU TELEGRAPHE~~	
DU VIEUX MANOIR	
GRATIEN D'ARAGON	
HUBERT DE LA BROSSE	
JEANNE D'ARC	
JULIEN EON	
LOUIS HARDY	
MARGUERITE DUVEREL	
NOTRE DAME DES ANGES	
RENOIR	
ROBERT LE RICOLAIS	
SAINT JOSEPH	
SAINT JOSEPH	
SAINT LEGER	
SAINT LEGER	
SIEUR PERROT	
VERDI	
VILLIERS	